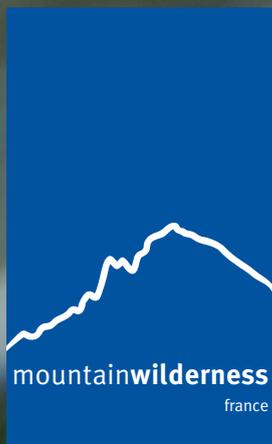




2
00

printemps 2010

La wilderness d'eau vive



mountainwilderness
france

EN COUVERTURE

© Raphaël Thiébaud

A Gavarnie, dans les Hautes Pyrénées, mais aussi partout ailleurs, il devient urgent de reconnaître la valeur des cours d'eau. En effet, quoi de mieux pour se "ressourcer" que de contempler l'eau qui file.

P. 4 - ACTUS

Quelle application de la Convention alpine ?

Assemblée générale de Mountain Wilderness France

Bienvenue à Xavier

P. 5 - ACTIONS

La Directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord sur les rails

Etat des lieux environnemental du Toubkal

P. 7 - DOSSIER

La wilderness d'eau vive

P. 15 - ACTIONS

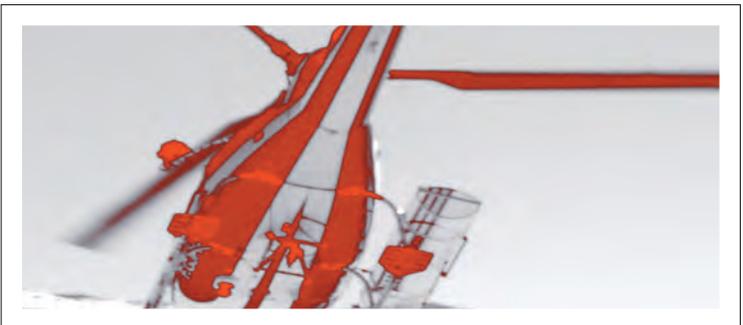
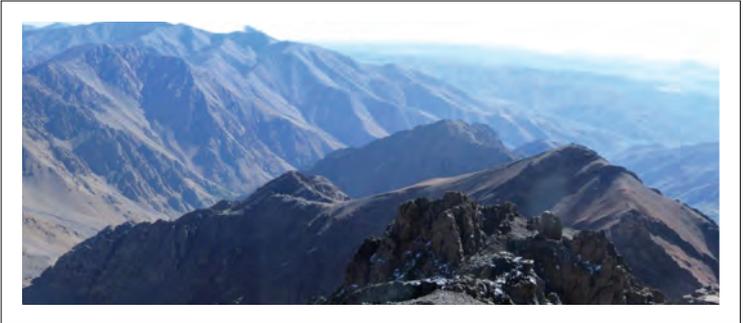
Croisière blanche : le scandale continue contre vents et marées

La fin de la loi Lalonde ?

Hélicoptères et les vols de loisirs dans les Alpes

P. 17 - À LIRE

P. 19 - AGENDA



Imprimé sur papier 100% recyclé
par une imprimerie labélisée Imprim'vert.

Une vision globale

Hugues Thiébault, Président de Mountain Wilderness France



Nombreuses sont les associations environnementales qui ont la montagne dans leur champ d'action. Mais ce qui distingue la nôtre de ces dernières, c'est qu'elle est la seule à agir en fonction d'une vision globale de ce que doit être la politique à mener pour une montagne où le respect de l'environnement soit compatible avec une activité économique moderne.

Protéger les derniers espaces d'eau vive est une nécessité. Mais cette protection ne sera réellement pérenne et efficace

que si elle s'inscrit dans une politique globale. En ce sens, notre campagne actuelle pour la mise en place rapide de la Directive territoriale d'aménagement des Alpes du nord est un volet de notre action en faveur des torrents libres et vivants. Notre combat contre la Croisière blanche, par l'exigence du respect de la loi sur l'eau, trouve une résonance dans le travail des pratiquants des sports d'eau vive pour préserver le milieu dans lequel s'exerce leur passion. Et que dire de notre engagement de longue date contre la prolifération de la neige artificielle, si ce n'est que c'est aussi une composante de la même conception de la montagne.

Finalement, à travers la multiplicité des dossiers et des groupes de travail de Mountain Wilderness, c'est une stratégie unifiée et cohérente qui se dévoile à celui qui observe de près. Et à cette multiplicité fait écho la diversité de nos adhérents et leur unité dans le combat que nous continuons à mener, malgré les turbulences et les revers passagers, afin que la protection de l'environnement soit enfin reconnue comme un pilier indispensable d'une politique moderne de la montagne.

mountainwilderness - N°82 - PRINTEMPS 2010

MNEI - 5, place Bir Hakeim - 38000 Grenoble / tél. 04 76 01 89 08

www.mountainwilderness.fr - contact@mountainwilderness.fr

Directeur de publication : H. THIÉBAULT, PRÉSIDENT / Coordination : J-C CAILLAUD, A. DAUTREY,

Crédits photo : LES PHOTOS SONT ISSUES DES PHOTOTHÈQUES DES DIFFÉRENTES SECTIONS DE MW

Maquette, mise en page : N.CARLI / SOURIS VERTE / Impression : IMPRIMERIE DES EAUX CLAIRES sur papier recyclé / N° ISSN : 1621 - 5974



1. Le groupe montagne a été créé au sein du Comité français de l'UICN en 1997 à l'initiative de la FFCAM (Clubs Alpins). Il regroupe des représentants de la FFCAM, de CIPRA-France, de MW France, du WWF et du Secrétariat d'Etat à l'Ecologie.

« MASSIF FRANÇAIS ET TOURISME DURABLE. QUELLE APPLICATION DE LA CONVENTION ALPINE ? »

Dès 2007, le groupe montagne du Comité français de l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) avait décidé de contribuer au programme de travail de la présidence française de la Convention alpine (2007/2008), en dressant l'état des lieux de l'application dans la législation et la réglementation françaises des dispositions de la Convention alpine et de ses Protocoles concernant le tourisme durable et les problématiques d'aménagement qu'il conditionne. Le groupe montagne⁽¹⁾ a publié, en novembre 2008, les résultats de son étude dans un document intitulé « Massif français et tourisme durable. Quelle application de la Convention Alpine ? »

Après une partie introductive rappelant les objectifs de la Convention, sa ratification par la France et le cadre de l'étude, celle-ci a été centrée sur deux thèmes qui déterminent la mise en œuvre de la politique de protection recherchée.

Le premier thème traite de la « Dimension écologique des stations de montagne », ou sont notamment posées les questions concernant « la réversibilité et la limitation des remontées mécaniques, des connectivités ou continuités écologiques, de la neige de culture et des pratiques sportives à mieux maîtriser ».

Le second aborde la « Place de la nature en dehors des zones protégées » et porte notamment sur les plans et programmes permettant de mieux répondre à l'obligation de protection de la Convention, (création de zones de tranquillité).

Le document se termine par des conclusions générales et des recommandations. On soulignera l'intérêt des trois annexes portant respectivement sur les « bonnes

pratiques », les textes juridiques de référence de la Convention alpine et de ses Protocoles et ceux de la législation française.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale de Mountain Wilderness France, qui se déroulera le dimanche 28 mars 2010, à partir de 8 h 30 au Centre du Martouret - Die (Drôme).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport d'activités 2009, débat et vote ;
- Présentation du rapport d'orientation 2010 ;
- Présentation du rapport financier 2009 et du budget prévisionnel 2010, débat et vote ;
- Élection des membres du Conseil d'administration ;
- Proposition, débat et vote d'une motion sur les énergies renouvelables.

Merci de nous informer de votre présence éventuelle par mail ou téléphone.

Contact : Carmen - cg@mountainwilderness.fr

04 76 01 89 08

BIENVENUE À XAVIER

Après Camille Labie, c'est Xavier Crépin qui apporte son savoir-faire à Mountain Wilderness France, portant ainsi l'équipe salariée à six personnes. Embauché en janvier, pour six mois, en tant qu'assistant de communication, il aura, notamment, en charge la dynamisation du site Internet ainsi que la mise en place d'une newsletter. Vos idées pour l'aider sont les bienvenues, vous pouvez contacter Xavier du lundi au mercredi par téléphone au local de MW France (04 76 01 89 08) ou par mail : xc@mountainwilderness.fr

La Directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord sur les rails

HUGUES THIEBAULT - Président de Mountain Wilderness France

LE GOUVERNEMENT VIENT DE LANCER LA CONSULTATION PRÉALABLE À L'ADOPTION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA) DES ALPES DU NORD. NOTRE ASSOCIATION A ÉTÉ CONSULTÉE, DANS CE CADRE, ET A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE AU TEXTE PROPOSÉ.

La DTA est un document de planification qui définit les objectifs que se fixe l'Etat en matière d'aménagement dans une région relativement étendue. Dans le cas qui nous concerne ici, le périmètre d'application comprend les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie et une partie de ceux de l'Isère et de la Drôme.

Le texte, constituant un document de 103 pages, comporte trois parties, une section consacrée au diagnostic territorial, une dans laquelle sont exposés les axes de l'action de l'Etat, et une troisième qui énonce les mesures prises pour garantir la mise en œuvre de ces axes. Le tout est complété de cartes précisant les délimitations des différentes zones identifiées dans le texte.

Pour un certain nombre de domaines, cela signifie la fin du droit absolu des élus locaux d'aménager à tout va. A tel point que les politiciens se sont battus pour que cette DTA des Alpes du Nord soit la dernière du genre.



C'est évidemment la partie 3 qui nous concerne au premier chef, et celle qui a provoqué la résistance acharnée des élus de montagne depuis quinze ans. En effet, le texte est opposable, ce qui signifie qu'il a force de loi et que les documents d'aménagement de rang inférieur (schémas de cohérence territoriaux et plans locaux d'urbanisme) doivent lui être conformes. Et, pour un certain nombre de domaines, cela signifie la fin du droit absolu des élus locaux d'aménager à tout va. A tel point que les politiciens se sont battus pour que cette DTA des Alpes du Nord soit la dernière du genre. Avec la loi Grenelle II, nous aurons maintenant des Directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD), qui satisfont les vœux des élus d'aménager de façon durable et sans contrainte, car elles ne sont pas opposables. Ce ne seront que des catalogues de vœux pieux, que l'on affichera pour se donner une couleur écolo, sans avoir aucunement à en tenir compte, lorsque le temps viendra de construire des retenues

collinaires, d'installer des canons à neige, de bétonner à tire larigot et de faire vrombir les engins motorisés de loisir.

QUE DIT LA DTA DES ALPES DU NORD ?

C'est, pris dans son ensemble, un document remarquablement courageux, qui tient très largement compte de la nécessaire protection de l'environnement. Le chapitre 3 occupe 34 pages et couvre pratiquement tous les domaines de l'économie, de la vie sociale et de l'environnement des Alpes du Nord. C'est lui qui donne les orientations, les principes qui doivent conduire à un aménagement mieux équilibré des territoires concernés.

Toutes les préconisations ne concernent pas notre association, mais certaines constituent une avancée sérieuse, et pourront utilement être invoquées dans notre action pour la montagne.

Parmi les points qui correspondent à des progrès que nous saluons, on trouve l'obligation de prévoir des coupures d'urbanisation, destinées à préserver les terres agricoles et le paysage, et maintenir les continuités biologiques. De même, les zones humides font l'objet d'une attention spéciale, la DTA interdisant, dans leur voisinage, tout projet ou opération risquant de les compromettre. Une carte indique les zones où la surface agricole ne pourra pas être réduite (notamment par des opérations d'urbanisation). L'annexe 1 liste un ensemble de sites pour lesquels, s'ils sont vierges, tout équipement, aménagement ou urbanisation est interdit. Parmi ceux-ci, nombres de zones pour la protection desquelles Mountain Wilderness France se bat depuis des années : Vallon du Clou, chaîne des Aravis, massif de Belledonne...

L'exploitation des carrières va être fortement contrainte, puisque le texte prévoit sa limitation aux seuls sites déjà prévus avant la mise à l'enquête de la DTA.

L'utilisation des eaux, y compris pour la production de neige artificielle, devra être envisagée à l'échelle des bassins de captage (ce qui assure qu'une commune ne pourra décider seule de pomper l'eau pour ses canons à neige). Le texte prévoit que l'augmentation de la capacité d'accueil des communes sera appréciée à l'aune de la disponibilité en eau.

En matière de tourisme, les projets d'aménagements seront décidés à l'échelle d'un bassin d'offre touristique, ce qui devrait fortement limiter

Ce texte, donnerait des arguments de poids à ceux qui souhaitent ne pas laisser les Alpes du Nord livrées à la rapacité des aménageurs et aux fantasmes bétonneurs de certains élus.

POUR UNE DTA OPPOSABLE !

L'Autorité environnementale (AE) vient de rendre son avis concernant la DTA « Alpes du Nord. » Cette instance a été créée pour répondre aux législations européennes et nationales qui prévoient que les évaluations d'impacts environnementaux des grandes opérations sont soumises à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement. » Concernant cette DTA, « L'AE recommande [...] de valider le niveau minimum d'exigences environnementales fixé par la DTA, qui lui paraît pertinent. Une démarche volontaire de chacun des acteurs concernés, préconisée par certains d'entre eux, ne saurait garantir à elle seule la

gestion durable du capital naturel montagnard. Beaucoup, conscients de la convergence entre qualité environnementale et intérêt économique en matière de gestion des biens publics environnementaux, iront sans doute par eux mêmes plus loin que les prescriptions de la DTA : ils n'en subiront donc aucune contrainte. Mais d'autres seraient par eux-mêmes moins attentifs à l'intérêt de leur préservation. Les règles fixées par la DTA auront pour effet d'empêcher que les efforts des premiers soient ruinés par les actions des seconds. L'AE estime qu'il s'agit là d'une garantie essentielle. » Un avis que nous partageons pleinement !

la course à l'aménagement des stations voisines. La construction devra se faire en zone déjà urbanisée, la restructuration des domaines skiables dans l'enveloppe existante. Les extensions et interconnexions devront être l'exception (et voilà un futur chantier pour MW France, que de faire respecter ce caractère exceptionnel !).

Enfin la DTA fait référence aux Zones de tranquillité, prévues par la Convention alpine, et indique que, dans celles-ci et à proximité, les terrains de pratique des loisirs motorisés seront interdits. A nous de faire en sorte que la notion de proximité soit entendue dans son sens le plus large.

Du côté des transports, le texte prévoit qu'aucune nouvelle capacité routière de franchissement des Alpes ne sera mise en chantier. Pour l'accès aux stations, la priorité est donnée aux transports collectifs, et le document limite strictement l'augmentation de la capacité routière.

En conclusion, ce texte, s'il est adopté (aux alentours de l'été 2010), va donner quelques arguments de poids à ceux qui souhaitent ne pas laisser les Alpes du Nord livrées à la rapacité des aménageurs et aux fantasmes bétonneurs de certains élus locaux.

Etat des lieux environnemental du Toubkal



Après avoir organisé les nettoyages du Daulaghiri (Népal) et de l'Aconcagua (Argentine), puis effectué l'état des lieux environnemental du gouffre Berger, dans le Vercors, et bien d'autres actions concernant le problème des déchets dans des lieux peu accessibles, Breffni Bolze s'est rendu, avec sa femme Cécile, sur les pentes et au sommet du Toubkal (Maroc) et ils ne nous

ont pas rapporté que de belles images. Ils dressent un état des lieux assez noir concernant la gestion des déchets autour de ce sommet. Peut-être que cette première étape débouchera sur une opération de nettoyage. En tous les cas, vous pourrez trouver leur rapport sur notre site Internet, agrémenté de petites vidéos (Pratiques sportives / actions).

Dossier

La wilderness d'eau vive

Dossier coordonné par Stéphane Roux et Vincent Neirinck

LES ESPACES NATURELS D'EAUX VIVES FONT L'OBJET DE NOMBREUSES MENACES : MULTIPLICATION DES INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES, CAPTAGES DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS DES EAUX D'ÉTIAGES POUR L'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL DES PISTES DE SKI, CROISSANCE CONTINUE DES ENDIGUEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TOUTES NATURES, EXTENSION DES CAPACITÉS DE DÉRIVATION POUR L'IRRIGATION DE L'AGRICULTURE. DANS CERTAINES VALLÉES, ON DOIT AUJOURD'HUI LUTTER CONTRE LE RISQUE D'UNE ARTIFICIALISATION TOTALE ET DÉFINITIVE DES COURS D'EAU. UNE MENACE DEVENUE RÉALITÉ POUR CERTAINES RÉGIONS ALPINES, NOTAMMENT L'ÉMBLÉMATIQUE MASSIF DU MONT-BLANC DONT LES TORRENTS NE SONT PLUS QUE DIGUES ET DÉRIVATIONS. IMPOSSIBLE DANS CE DOSSIER D'ABORDER TOUS LES ENJEUX ET AUSSI TOUS LES COMBATS MENÉS PAR NOS ADHÉRENTS ET PARTENAIRES. POURTANT, À TRAVERS EUX, C'EST AUSSI D'ESPOIR QUE NOUS AIMERIONS

PARLER. L'ESPOIR DE VOIR ENCORE COULER L'EAU VIVE AU FIN FOND DU VALGAUDEMAR OU DANS LA VALLÉE D'ASPE EN COMBATTANT AUJOURD'HUI DES PROJETS ABERRANTS DE MICROCENTRALES. L'ESPOIR AUSSI DE CONTRIBUER À PRÉSERVER NOS PÉPITES D'EAU VIVE VIA NOTRE SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU NATIONAL DE RIVIÈRES SAUVAGES SOUS L'IMPULSION, EN AUTRES, DU WORLD WILDLIFE FUND (WWF) ET AVEC LE SOUTIEN DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA) ET DE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR L'INGÉNIERIE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (CEMAGREF).

ENFIN, ET PLUS QUE TOUT, NOUS AIMERIONS PARLER DE LA VIE QUI RENAÎT DES EFFORTS DE NOS ADHÉRENTS APRÈS LE NETTOYAGE D'UN CANYON OU D'UNE ACTION CONTRE LES BÉTONNEURS DE TOUS CALIBRES. PARLER DE L'HOMME, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE, DE TOUT CE QUE NOS TORRENTS LEUR OFFRENT D'ESSENTIEL ET FRAGILE À LA FOIS.

Ce document de sensibilisation édité par Mountain Wilderness présente les enjeux actuels liés à l'artificialisation des derniers linéaires de rivière. Plusieurs spécialistes de l'aménagement des cours d'eau expliquent les logiques d'acteurs qui provoquent des dégradations environnementales importantes par le biais d'aménagements soi-disant « verts », et donnent des pistes pour agir.

Disponible auprès de Mountain Wilderness ou à télécharger sur www.mountainwilderness.fr



Les valeurs de l'eau vive

PATRICE DE RAVEL

Libraire et éditeur

- **MULTIPLICATION DES INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES DE TOUTES PUISSANCES EN DES TEMPS DE FUITE EN AVANT SUR LE PLAN DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**
- **CAPTAGE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DES EAUX D'ÉTIAGE POUR L'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL DES PISTES DE SKI**
- **CROISSANCE CONTINUE DES ENDIGUEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TOUTES NATURES ACCOMPAGNANT UNE URBANISATION PEU MAÎTRISÉE DES ESPACES MONTAGNARDS**
- **EXTENSION DES CAPACITÉS DE DÉRIVATION POUR L'IRRIGATION D'UNE AGRICULTURE MAL ADAPTÉE À NOS MONTAGNES**

L'eau vive, qui n'en demandait pas tant, est désormais l'enjeu d'une confrontation qui dépasse le seul cadre économique du pour ou contre son usage industriel. Poussés par quelques gourmandises électriques, les rares rivières, parcours ou bribes de torrents qui ont échappé jusqu'alors à la captation font l'objet d'un regain de convoitise.

Le combat pour leur défense ne porte plus sur l'intérêt économique —marginal— de leur éventuelle exploitation, mais bien sur le risque de disparition définitive d'espaces naturels nommés eau vive.

"Eau vive" n'est pas synonyme de "houille blanche". L'eau vive est un espace géographique qui, en tant que tel, n'a pas d'utilité fonctionnelle (ni le laboureur, ni le pêcheur, ni le carrier,

ni le bûcheron n'y trouvent leur compte) mais un rôle collectif de réceptacle des peurs et de symbole du cycle de la vie. Elisée Reclus, dans son Histoire d'un ruisseau, voyait le torrent "rapide et bruyant tel un jeune humain entrant dans la vie". L'eau vive c'est l'eau qui vit, celle qui bouge et surtout qui gronde et qui fascine. Elle est le siège —un des sièges— géographique de nos peurs enfouies. Combien de contes et de légendes y sont nés ? Combien de gorges et de ponts jetés par-dessus un ravin le diable possède-t-il ? L'enfer, combien de gouffres torrentueux ?

Le rythme saisonnier —neige, glace, fonte, étiage— et la lente pulsation du dégel estival qui gonfle les eaux les après-midis de chaleur, les

crues, comme une marée annuelle ou bisannuelle, viennent rappeler notre dépendance à la planète qui nous héberge. Il semblerait que notre société, sombrant dans l'individualisme dogmatique, fasse fi de ces caractéristiques, de ces lieux dans lesquels ou par lesquels nous pouvons vivre ensemble en contenant ensemble nos angoisses. Chercherait-on, en noyant par un barrage cette sauvagerie naturelle, à éliminer la sauvagerie de notre nature humaine ? Ce serait bien trop commode.

L'eau vive est aussi une promesse. Celle d'emporter notre regard et notre imagination. Il n'est pas un pont duquel on ne jette un œil à la rivière, pas une rive depuis laquelle on ne tente d'évaluer la vitesse du courant, pas une berge d'où l'on ne s'essaye à l'analyse des mouvements d'eau. La rivière ne nous laisse jamais indifférent.

Barrer une rivière ou, au mépris de la géographie, conduire l'eau vers des travaux forcés, c'est la réduire au silence, c'est faire taire ce chant continu qui tente de nous extraire du quotidien. C'est s'interdire de rêver de voyage, s'empêcher d'envisager la poursuite plus loin que là où le regard porte, la jonction avec le fleuve puis, pourquoi pas, l'océan. Barrer une rivière c'est ne plus pouvoir être Ulysse, Magellan ni Moïse.

L'eau vive, comme le sable de la mer, est une ressource limitée, épuisable.

L'eau vive n'est pas qu'un espace de jeu, un but de promenade ou un vecteur d'énergie. Si cela était, tout serait remplaçable à l'infini, un jeu chassant l'autre, un site touristique s'aménageant mieux que son voisin, une restitution garantissant l'usage suivant. Serions-nous donc incapable de préserver un espace qui n'a pas de valeur marchande mais qui abonde de valeurs sociales, spirituelles et poétiques. Est-ce cela qui effraye désormais ?



Eau vive synonyme de houille blanche ?

LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE A BESOIN D'EAU ET DE DÉNIVELÉ, C'EST POURQUOI LA MONTAGNE EST LE PREMIER ESPACE NATUREL CONCERNÉ PAR LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE. CE N'EST PAS UNE TECHNOLOGIE NOUVELLE, CONTRAIREMENT PAR EXEMPLE AU PHOTOVOLTAÏQUE : EN FRANCE, PRESQUE TOUS LES SITES PROPICES À LA CONSTRUCTION DE BARRAGES ONT ÉTÉ ÉQUIPÉS AU COURS DU 20^{ÈME} SIÈCLE. L'HYDROÉLECTRICITÉ NE PEUT DONC PAS PRÉTENDRE ÊTRE MATÉRIELLEMENT UNE PART DE LA SOLUTION À NOS PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX. PAR CONTRE, EN TERMES DE COMMUNICATION, C'EST UNE EXCELLENTE FILIÈRE.

ERIC PLOUVIEZ

Ingénieur ESRF et membre du groupe de travail "Eaux Vives"

Paradoxalement, la plupart des données factuelles qui vont accompagner ce plaidoyer sont tirées du "Rapport sur les perspectives de développement de la production hydroélectrique en France"⁽¹⁾, dont nous

L'équipement des rivières encore inexploitées ne permettrait de couvrir qu'1 à 2 % des besoins nationaux en électricité

1. Rapport au ministre de l'Économie des Finances et de l'Industrie « Les perspectives de développement de la production hydroélectrique en France » – Par Fabrice Dambrine – Mars 2006

2. Déclaration du responsable de la société Hydrodéveloppement de l'Argentièrre la Bessée dans le Dauphiné Libéré « on exploite à fond les rivières. Pour nous, la moindre goutte, c'est de l'argent liquide. »

saluons la qualité et l'étendue des informations qu'il compile, bien que nous en rejetions à peu près toutes les conclusions.

Pour résumer : en France, la production hydroélectrique couvre environ 13 % des besoins nationaux en électricité, l'équipement des rivières ou portions de rivières encore inexploitées permettrait d'augmenter cette part de 1 à 2 %, à condition d'ignorer toute contrainte environnementale, ou en abandonnant tout bon sens industriel. Le récent saccage du Rizanèze en Corse montre même que certains projets peuvent combiner ces deux tares.

Pourquoi alors cette volonté de relancer une activité d'équipement pour l'exploitation d'une ressource qui fournit déjà le maximum de ce



qu'elle a à offrir ? Le danger de l'émission excessive de CO₂ dans l'atmosphère a conduit à proposer de substituer aux sources d'énergies utilisant des combustibles fossiles, des sources d'énergies dites renouvelables au sens du cycle du CO₂. En pratique, c'est l'énergie plus ou moins directement d'origine solaire qui satisfera le mieux à ce critère ; et l'hydro-électricité est indirectement une énergie solaire, puisque c'est le transport après évaporation et précipitation en altitude de l'eau sous forme de pluie ou neige qui permet d'alimenter les rivières en eau bonne à turbiner pour la production hydroélectrique...

Pour s'y retrouver dans le battage médiatique fait autour de la promotion des énergies renouvelables comme solution à nos problèmes énergétiques en général, et à la réduction de la production de gaz à effet de serre en particulier, il faut tout de même commencer par se fixer quelques repères sur le sens du mot renouvelable d'une part, et sur les aspects quantitatifs du problème d'autre part. Quand on attribue à une technique de production d'énergie le qualificatif d'énergie renouvelable, on limite presque toujours le problème au cycle du CO₂. Que la disparition d'une rivière, avec sa faune, sa flore, ses cycles de hautes et basses eaux, après la construction d'un barrage soit parfaitement irréversible n'empêche pas, alors, de qualifier cette ressource d'énergie renouvelable. Mais sommes-nous vraiment prêts à rayer du paysage le Vénéon ou la Clarée, pour qu'un entrepreneur en micro hydroélectricité du Dauphiné puisse déclarer vouloir exploiter à fond la rivière⁽²⁾ tout en surfant sur la vague de l'énergie verte ?

Pour l'aspect quantitatif de la chose, si la course au kilowattheure hydraulique se fait avec l'objectif de satisfaire les futurs nouveaux besoins en climatisation, domotique, etc., le dernier kilomètre de torrent non aménagé en usine à kilowatt aura disparu bien avant que notre soif de gadgets énergivores ait commencé à faiblir.

Des installations durablement obsolètes

LIONEL FINE

Adhérent MW et co-fondateur
des Caskaboulons

Dans le massif de Belledonne, le cours du Bréda, haut lieu historique des premiers développements de la houille blanche et de l'industrie papetière, a été l'objet d'aménagements successifs qui en font, aujourd'hui encore, l'une des rivières françaises les plus exploitées pour leur production hydroélectrique. Une majeure partie de son linéaire est composée d'empilages de constructions, prises d'eau, digues et dérivations diverses réalisées au fil du temps. Celles-ci sont aujourd'hui en partie laissées à l'abandon, au gré des concessions successives, car moins rentables. Jadis lieu de promenade des curistes d'Allevard, randonneurs et pêcheurs, le sentier des gorges est

maintenant interdit et nécessite des investissements importants afin de détruire les installations obsolètes et sécuriser berges et passerelles. Pour ces installations de moyenne puissance, l'obligation de remise en état des sites une fois les équipements devenus obsolètes n'est pas respectée, alors même que l'exploitation de la ressource perdure et peut financer les travaux. On peut se demander, pour les installations de moindre puissance, comment on pourra s'assurer que les exploitants de micro centrales respecteront leurs obligations alors que l'exploitation de la rivière ne sera plus rentable soit parce que les subventions du coût de rachat du kWh auront cessé, soit parce que le rendement ne sera plus suffisant à cause du manque d'eau ou des coûts de maintenance trop importants. L'usiner sera probablement alors en cessation d'activité et la charge du démontage ou de l'exploitation sera transférée aux collectivités qui pourront difficilement en assurer le coût et la sécurité. Pour finir, une demande de dérogation de réduction des débits réservés finira de détruire le reste de l'équilibre écologique, afin de maintenir des équipements en service et ainsi obtenir une rentabilité financière suffisante non pas pour payer le démantèlement à terme, mais pour prolonger artificiellement la vie de l'équipement.



Mountain Wilderness et les espaces naturels d'eaux vives

POURQUOI MOUNTAIN WILDERNESS, DONT BEAUCOUP ONT À L'ESPRIT QU'ELLE S'OCCUPE D'ALPINISME ET DE MONTAGNES, VOIRE DE HAUTES MONTAGNES, S'INTÉRESSE-T-ELLE AUX LACS ET RIVIÈRES, CES FAMEUX « ENEV » (ESPACES NATURELS D'EAUX VIVES) ? RÉPONSES PAR LE BIAIS D'UN ENTRETIEN CROISÉ AVEC RAPHAËL THIÉBAUT, CHEF DE FILE DES KAYAKISTES WILDERNESS, ET PATRICK GABARROU, L'UN DES ALPINISTES FONDATEURS DE MW.

Raphaël, photographe – reporter pour plusieurs magazines spécialisés, guide de rivière, chaque année aux quatre coins du monde pour explorer les rivières du monde, tu es assurément un kayakiste bien occupé. Pourtant, tu trouves encore le temps de te mobiliser pour la défense des ENEV. Pour quelles raisons ?

Raphaël : La raison principale est que les ENEV sont menacées. S'il n'y avait pas de problème, il n'y aurait pas à se battre... Ensuite, je passe une bonne partie de mon temps près de l'eau, en kayak, en canoë, en promenade avec mes filles, avec une canne à pêche ou juste sur la berge pour profiter de la fraîcheur en

été. Je ne conçois pas de vivre loin de l'eau et donc je ne peux me résoudre à voir disparaître ce qu'il en reste. Je suis venu vivre dans les Alpes pour être au plus près de ces cours d'eau que j'affectionne et je suis triste à chaque fois qu'une rivière disparaît. Enfin, j'aimerais que mes filles aient la même chance que moi ; or je sais déjà qu'elles ne connaîtront jamais certains endroits qu'il m'a été donné d'admirer. Le Winnetou⁽¹⁾ par exemple...

Raphaël, tes actions pour la préservation des rivières te mènent souvent à être au côté de Mountain Wilderness, un mouvement historiquement fondé sur une mobilisation d'alpinistes, de randonneurs, d'amoureux des sommets. En quoi ton regard de kayakiste, ton approche des torrents peuvent-ils être un écho aux combats menés par MW ?

Raphaël : Je pense que nous avons beaucoup plus de points communs que de différences. J'appréhende la montagne d'une manière globale, c'est pour moi une entité et les espaces d'eaux vives en sont partie intégrante. Je pratique également la randonnée, le ski de

1. Section de la rivière Rizzanese, l'une des plus belles veines d'eau de Corse sacrifiée pour un objectif prétendu d'autonomie énergétique. Selon les promoteurs du projet, le barrage devrait fournir 4 % des besoins de l'île... à consommation constante.



rando, la cascade de glace, mais ce sont des activités que j'ai découvertes en montagne. La rivière est ce qui m'a mené vers les sommets. Je pense que, de la même manière, les milieux d'altitude et les écosystèmes des ENEV sont fragiles, on ne peut envisager la préservation de l'un sans l'autre. La mobilisation de MW pour la préservation des ressources en eaux et ses craintes quant à l'utilisation abusive de canons à neige me parlent, les ENEV en sont le prolongement. Lorsque je vois que l'on laisse construire un barrage et une micro centrale à moins de 100 mètres des bornes du Parc national des Ecrins, en pleine zone centrale, cela me met en colère. Et je ne comprends pas que l'on laisse faire cela en tant qu'amoureux de la montagne... J'ai encore en tête le regard de cette petite fille de dix ans qui me disait en regardant le tractopelle et la bétonnière à plus de 2 000 m d'altitude, après deux jours de randonnée dans le parc des Ecrins : « Ils n'ont pas le droit de faire ça!!! » Malheureusement, ils ont le droit.

La veille, le Directeur du Parc des Ecrins était venu nous faire un speech sur la préservation des espaces

Plus de 90 % du linéaire des rivières alpines est artificialisé.

de montagnes et le parc n'a pas bougé le petit doigt contre ce projet délirant... On ne peut prétendre défendre la montagne et laisser des engins de travaux publics venir remuer les tourbières et arracher les sagnes en montagnes.

Patrick, nous connaissons ton regard sur la montagne et les sommets, ton investissement historique au côté de MW. Quel regard portes-tu aujourd'hui sur les ENEV ?

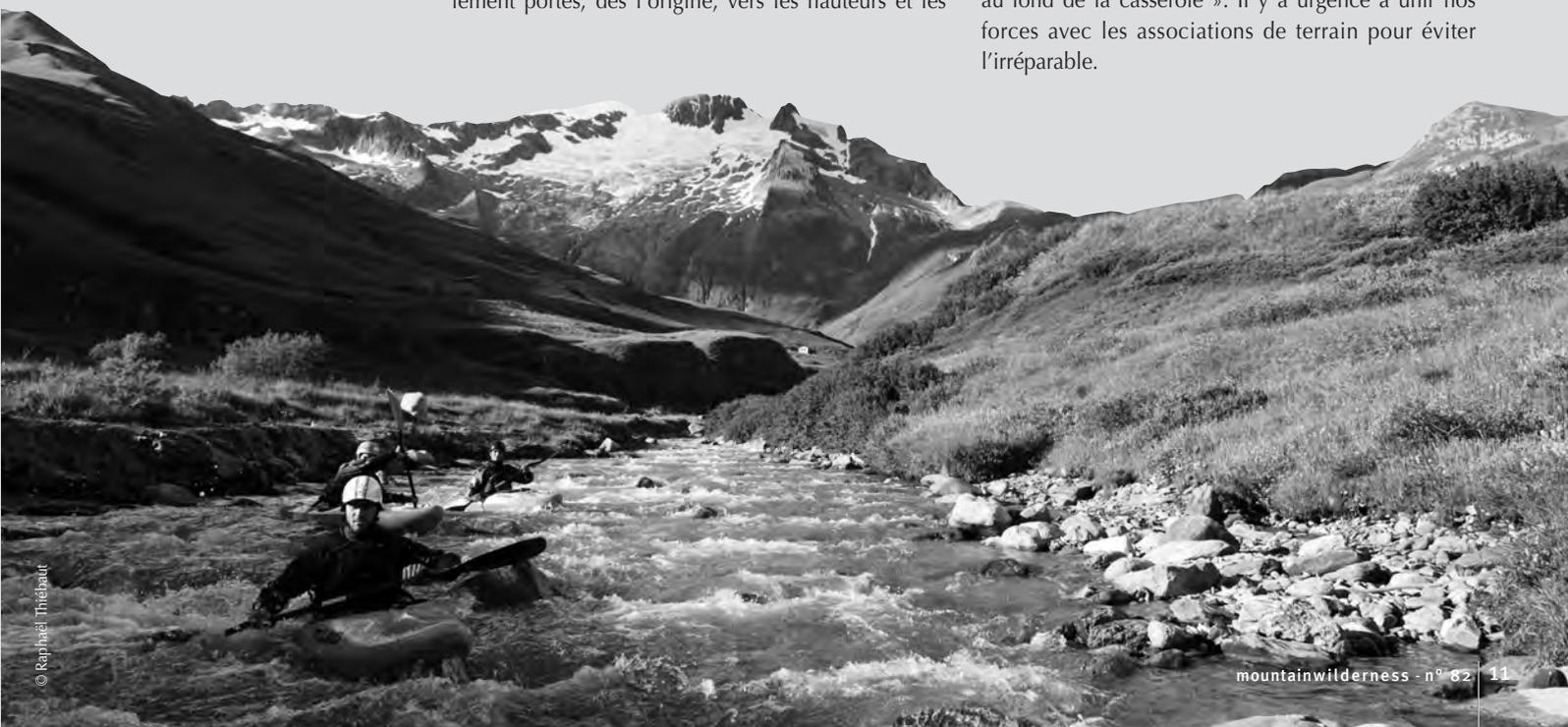
Patrick : Mon regard et ma démarche se sont naturellement portés, dès l'origine, vers les hauteurs et les

sommets, vers les espaces entre terre et ciel des livres de Gaston Rébuffat. Mais ils font partie d'un tout, d'un monde où il n'y aurait pas de lignes de crêtes s'il n'y avait pas de lignes des eaux. Ces reliefs de la terre qui habitent souvent nos rêves et accueillent nos pas forment l'espace immense et plénier de la montagne, sans exclusion, mais dans l'harmonie de la complémentarité. Que seraient nos montagnes sans les torrents, les lacs et les cascades ? Que serait la montagne si elle n'était plus le monde « des eaux vives et des bêtes naïves » chanté de manière magistrale par Samivel et qui a directement inspiré MW France à sa création ?

Patrick, la mobilisation récente de MW pour la défense des ENEV semble encore pour certains moins légitime. En ce qui te concerne, quelle place, quelle direction donnerais-tu à ce combat au sein de MW ?

Patrick : Les torrents et les rivières sont un monde un peu à part pour le randonneur et l'alpiniste qui ne font souvent que les côtoyer ou les traverser. Mais ils font en même temps et d'évidence partie intégrante et indissociable de l'univers montagnard. Et il suffit d'avoir un jour découvert l'incroyable magie visuelle et mouvante de ce monde pour savoir qu'il est un trésor irremplaçable de la wilderness, et pour saisir l'absolue nécessité de ce milieu naturel pour les paysages, la biodiversité, le ressourcement.

Or, ce qui est frappant, c'est de constater que ce monde juste extraordinaire est confronté de toutes parts aux mêmes menaces que la montagne, et peut-être plus encore. En montagne, il reste toujours des lieux peu accessibles qui n'intéressent pas les aménageurs et, heureusement, des espaces volontairement protégés comme les parcs. La wilderness de l'eau vive, qui ne concerne même plus un dixième des cours d'eau, est menacée de disparition quasi totale par les innombrables projets d'artificialisation qui veulent aller « gratter jusqu'aux dernières miettes au fond de la casserole ». Il y a urgence à unir nos forces avec les associations de terrain pour éviter l'irréparable.



Raphaël, plus de 90 % du linéaire des rivières alpines est artificialisé. Au demeurant, la mobilisation structurée des kayakistes pour la préservation des ENEV reste modeste. Comment expliques-tu cette situation ? Comment MW pourrait consolider son approche des enjeux liés aux ENEV ? Comment MW pourrait-elle renforcer la mobilisation des kayakistes ?

Les innombrables projets d'artificialisation veulent aller « gratter jusqu'aux dernières miettes au fond de la casserole »

MW DIT NON AUX PROJETS DE MICROCENTRALES SUR LES AFFLUENTS DU GAVE D'ASPE

En résonance au combat mené par la SEPANSO Béarn, Mountain Wilderness vient de signifier ses plus vives inquiétudes et son rejet relatif au projet de création de microcentrale hydroélectrique sur le gave d'Ansabère et le Lauga à Lescun (Vallée d'Aspe). Dans un courrier adressé au commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête d'utilité publique, MW insiste notamment sur la contradiction évidente entre ce projet d'artificialisation de cours d'eau particulièrement riche d'un point de

vue environnemental et la directive cadre européenne sur l'eau. Face à une offensive sans précédent des promoteurs privés et la multiplication des projets semblables, il s'agit aussi de lutter contre un risque bien réel d'artificialisation quasi complète des cours d'eau pyrénéens.

Pour en savoir plus : Le courrier de MW au commissaire-enquêteur, le site et l'argumentaire de la SEPANSO. Vous pouvez également signer la pétition lancée par la SEPANSO.

Raphaël : Effectivement, 90 % du linéaire est déjà dégradé. Je ne pourrais pas vivre en Savoie ou Haute-Savoie par exemple ; avoir tous les jours sous les yeux la Haute Isère, l'Arc ou l'Arve, c'est déprimant. Concernant la mobilisation des pratiquants, il ne faut pas oublier que 90 % d'entre eux pratiquent toute l'année sur des rivières déjà dégradées depuis des dizaines d'années. Je ne parle même pas de la dernière génération qui ne connaît presque rien d'autre que les bassins artificiels en béton. Mais même ceux de ma génération ont, pour la plupart, découvert l'activité dans des régions où les rivières naturelles n'existent plus depuis longtemps. On pagaie entre deux barrages en profitant des passes à poissons pour descendre...

Il faut réapprendre aux gens qu'une rivière est un milieu vivant, un écosystème, et non pas seulement une poubelle ou une source d'énergie, et cela rentre dans le cadre d'une éducation globale à l'environnement. Dans de nombreux pays, les rivières sont sacrées ou sont la demeure de Dieux... Il faudrait enfin que quelqu'un soit capable de resserrer les liens entre les différents usagers de la rivière que sont notamment les kayakistes et les pêcheurs. Pour renforcer la mobilisation des kayakistes il faut du

courage et du temps... Ne pas compter sur le milieu fédéral qui, depuis trop longtemps, a cédé aux sirènes de l'olympisme et a perdu de vue le milieu sur lequel nous évoluons.

Patrick, les torrents de montagne sont aujourd'hui très largement dégradés par l'homme. Au sein même de périmètres prétendument protégés, les chantiers d'endiguement ou hydroélectriques se multiplient. Pourtant, les dégradations des derniers ENEV semblent moins mobiliser ceux qui, par ailleurs, défendent l'intégrité des massifs. Peut-on exclure les torrents et rivières de nos combats pour la wilderness ? La préservation des montagnes ne passe-t-elle pas aussi par une attention accrue pour la préservation des ENEV ?

Patrick : La montagne est un monde immense et exceptionnellement varié qui s'exprime en distances, bien sûr, mais plus encore en dénivelées et en altitudes. Au tout début, nous avons abordé le problème de la préservation de cet espace naturel par ce qui nous concernait au premier chef, le monde de l'alpinisme, le monde emblématique de l'altitude. Et c'était assurément par là qu'il fallait commencer. La première opération de nettoyage d'un lointain camp de base himalayen au pied du K2, 2^e sommet de la Terre, était totalement concrète et même difficile sur le terrain, et en même temps hautement symbolique et exemplaire. Cette action proclamait en quelque sorte le devoir de respect et de préservation de cet univers unique et précieux qu'est la montagne, qu'elle soit lointaine ou proche, haute ou basse. Respect et préservation en soi et pour l'homme. Mais ce n'était bien sûr qu'un début dans l'espace éthéré de l'altitude, pour dire le devoir nécessaire de changer d'approche et de mentalité. Déjà MW avait abordé d'autres problèmes spécifiques au monde de l'alpinisme, mais très vite se sont imposés les innombrables problèmes liés au monde de la montagne en général. Ainsi de l'artificialisation devenant irréversiblement destructrice de la moyenne montagne au niveau de l'expansion inconsidérée des stations de ski et de l'invasion barbare de l'espace par les engins de loisir mécanisés. Mais aussi de l'invasion des vallées de montagne par les poids lourds, problème que nous n'avions pas imaginé aborder lors de notre création et qui a fait débat au début. N'y avait-il pas suffisamment de combats à mener pour ajouter encore celui-là ? Et pourtant, il nous a bien fallu admettre que la montagne forme un tout indissociable et que nous ne pouvions pas laisser les associations locales se débattre seules dans leurs batailles. Nous avons acquis, au fil des années et d'un travail inlassable, des capacités certaines et une vraie reconnaissance. Il me semble évident que nous devons les mettre au service du monde de l'eau vive sans lequel la montagne serait un peu comme un champ de fleurs privé de la grâce des papillons.

L'eau, richesse première de la montagne



MARIE-FRANCE DUPUIS

Ecologue, chercheur à l'unité
Écosystèmes et paysages
montagnards du CEMAGREF

ÉCOLOGUE RECONNUE, CHERCHEUR À L'UNITÉ ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES MONTAGNARDS DU CEMAGREF, MARIE-FRANCE DUPUIS EST UNE SPÉCIALISTE DE LA MONTAGNE, DES MILIEUX HUMIDES ET DU GRAND PAYSAGE. SES TRAVAUX ONT TOUJOURS ÉTÉ CONSACRÉS AU TRANSFERT DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉCOLOGIE SCIENTIFIQUE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, AFIN DE CONTRIBUER À L'ÉVOLUTION DES MENTALITÉS ET DES PRATIQUES. ELLE A DIRECTEMENT PARTICIPÉ À LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES INGÉNIEURS ÉCOLOGUES. ELLE EST CO-AUTEUR AVEC BERNARD FISCHER DE « RIVIÈRES ET PAYSAGES », LES MÊMES S'ASSOCIANT AU PHOTOGRAPHE HANS SYLVESTER POUR PUBLIER LE BEAU LIVRE « L'EAU ENTRE CIEL ET TERRE », TOUTS DEUX AUX ÉDITIONS DE LA MARTINIÈRE. ELLE NOUS PARLE ICI DE LA BIODIVERSITÉ DE L'EAU VIVE DE MONTAGNE, UNE BIODIVERSITÉ MENACÉE PAR L'HOMME.

Au cœur des paradis imaginés par l'humanité, coule une source limpide et fraîche, lourde de toutes les semences et de toutes les promesses de vie. L'eau est l'un des plus puissants symboles de l'humanité, dans toutes les civilisations elle a généré des mythes essentiels et porté des rituels fondamentaux, mais que représente-t-elle aujourd'hui dans notre civilisation contemporaine qui lui accorde le vocable de « ressource », mot ambigu, qui désigne aussi bien des ressources humaines que des ressources mobilières, immobilières ou monétaires ?

Le promeneur a du mal à imaginer que ce milieu mouvant représente un écosystème particulièrement performant

Mais revenons à la source, à celle que le promeneur émerveillé trouve en montagne, cette source qui représente un peu l'alpha et l'oméga du cycle de l'eau. La découverte des eaux qui sourdent à la pointe extrême des arborescences que dessinent les chemins d'eau des hauts bassins versants, suscite toujours chez le promeneur une intense émotion. Ce torrent qui naît du rassemblement de ces fils d'eau réserve bien des surprises. Le chant de l'eau qui murmure et cascadel nous invite à nous rapprocher de cette eau vive qui semble inépuisable dans sa fuite éperdue vers l'aval. Le promeneur a du mal à imaginer que ce milieu mouvant représente un écosystème particulièrement performant.

Cet ensemble tissé de vies multiples s'inscrit dans un espace vaste :
le bassin versant qui cumule toutes

les contraintes de la montagne, le relief affirmé, l'altitude élevée et les facteurs qui en découlent. L'eau, maîtresse des lieux, n'est réellement visible qu'au niveau des sources des ruisseaux et des torrents, la plupart du temps, elle reste invisible car elle fait l'objet d'une circulation hypodermique. Un botaniste averti décèle le secret de ces circulations souterraines à la lecture de la végétation de surface (par exemple, présence de joncs et de carex liée à un certain taux d'humidité du sol). L'eau ne connaît pas de frontières, ce qui explique la désorganisation de cet ensemble hydraulique complexe et solidaire lorsque des aménagements d'altitude viennent sectionner ce qui pourrait être comparé à un réseau veineux. La végétation et la faune associée répondent à ces subtils gradients d'humidité et constituent une mosaïque de milieux très diversifiés avec leurs cortèges d'espèces particulières. Ce manteau d'arlequin qu'offre un bassin versant, berceau des eaux vives de la montagne est un lieu privilégié où la vie s'exprime avec exubérance à travers un grand nombre d'espèces animales et végétales parfaitement adaptées aux contraintes qui leur sont imposées par le climat montagnard, et qui ne peuvent vivre que là. La modification d'un ou de plusieurs facteurs écologiques signera inéluctablement leur arrêt de mort. Dans l'eau fraîche et riche en oxygène du cours d'eau d'altitude se déplacent furtivement des formes minuscules alors que d'autres animalcules demeurent plaqués sur les roches ruisselantes d'eau. Cette petite faune est essentiellement composée d'insectes (jusqu'à 95 % de l'ensemble de la communauté animale). Il y a là des larves de perles, de plécoptères et de phryganes bien connues des pêcheurs de truites. Parmi les insectes les plus remarquables, les éphémères, encore appelés « mouche de mai ». A l'état adulte, ces insectes gracieux et légers ne vivent que quelques heures, tout au plus quelques jours, juste le temps de se reproduire. Ce sont alors de spectaculaires vols tourbillonnants d'essaims qui font au printemps comme une vapeur vivante au-dessus du torrent, le rendant ainsi tout à fait féérique. A l'exemple des éphémères, les insectes du torrent ont une vie adulte de courte durée et une vie larvaire aquatique qui peut se prolonger durant des années. C'est notamment la température de l'eau qui commande la longueur de cette existence larvaire, qui pour certaines espèces sera de deux ans, dans la partie amont du torrent la plus froide, et pour d'autres, vivant en contrebas dans des secteurs au climat moins rude, d'une année seulement. Tous ces animaux présentent des adaptations très originales qui leur permettent en particulier



d'affronter le courant. Ainsi, la section du corps de la truite est presque circulaire et non aplatie latéralement comme celle des poissons d'eaux calmes. Beaucoup de larves d'insectes ont un corps aplati dorso-ventralement et sont dotées de dispositifs d'accrochage très performants, couronnes de crochets terminant l'abdomen des larves de simulies, qui pour plus de sécurité secrètent également un harnais de fils de soie ; ventouses des larves de diptères ; étuis lestés de cailloux des larves de tricoptères. Toutes ces espèces sont parfaitement adaptées à ces milieux particulièrement contraignants, mais la contrepartie de cette spécialisation est leur extrême vulnérabilité. Soulever une pierre suffit à déstabiliser durablement ces micro-écosystèmes. Une pollution organique, aussi minime soit-elle, dans ces eaux très pures oligotrophes, tout comme une simple tache d'huile, même d'huile solaire, peut s'avérer dramatique et mettre en danger l'équilibre précaire de ces petites communautés qui tiennent une place essentielle dans l'organisation de la chaîne alimentaire qui régit le fonctionnement de l'écosystème aquatique.

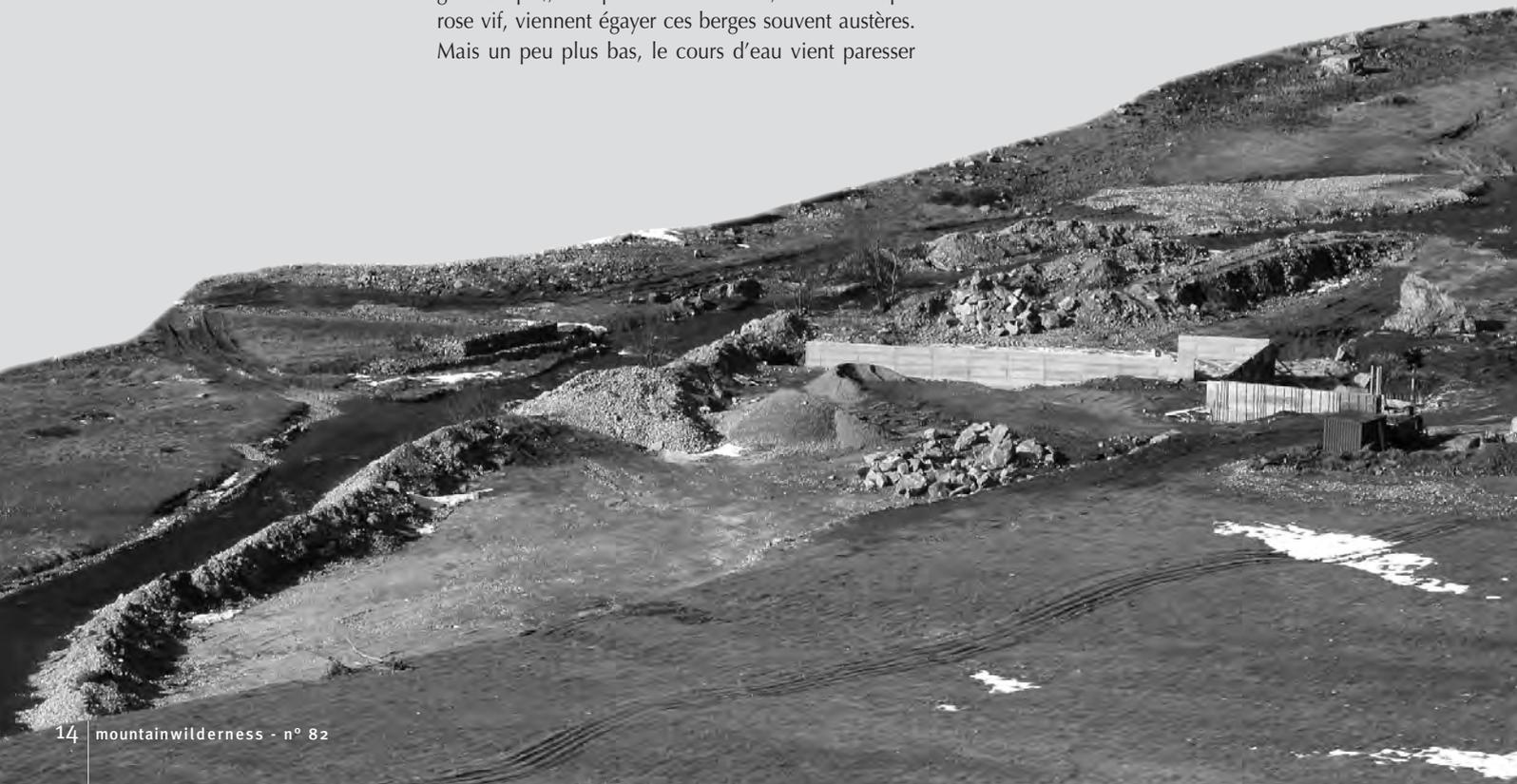
La végétation qui accompagne les cours d'eau d'altitude manifeste également une grande diversité

Si le réchauffement climatique annoncé s'en mêle, il est probable que dans une vingtaine d'année les écosystèmes d'eaux courantes d'altitude se seront largement effacés des hauts bassins versants.

car les conditions stationnelles varient beaucoup tout au long du cours d'eau. Dans les zones amont, souvent minérales, quelques bosquets d'arbustes s'accrochent à la berge (saules drapés, myricaire germanique), les épilobes de Fleicher, avec leurs épis rose vif, viennent égayer ces berges souvent austères. Mais un peu plus bas, le cours d'eau vient paresser

dans des prairies humides transformées au printemps en tapisserie « mille fleurs » : soldanelles, puis gentiane de Bavière et primevère farineuse font danser leurs couleurs sur un fond de mousses émeraude. C'est aussi là que viennent se nourrir et se réfugier les batraciens (salamandre tachetée et salamandre noire, grenouille rousse, etc.) Tous les règnes animaux sont représentés, les rongeurs (musaraignes aquatiques), les oiseaux avec la gracieuse bergeronnette des ruisseaux et surtout le cincle plongeur, ce merle d'eau qui marche à contre-courant, immergé dans l'eau à la recherche des larves d'insectes aquatiques dont il se nourrit.

Ce milieu montagnard naturel, dominé par les eaux courantes et leur cortège d'espèces, constitue un paysage d'exception, mais un paysage menacé puisque l'aménagement des domaines skiabiles s'étend sur les hauts bassins versants. Les inventaires floristiques et faunistiques réalisés montrent à quel point l'érosion de la biodiversité relative à ces écosystèmes de milieux aquatiques et humides devient préoccupante. La pression sur l'eau en montagne est de plus en plus accentuée sans que les réglementations en vigueur aujourd'hui ne permettent de fixer de façon précise et justifiée les débits biologiques minima à maintenir dans les torrents de montagne, notamment en hiver, y compris en ce qui concerne les captages de sources à leur émergence. Si le réchauffement climatique annoncé s'en mêle, il est probable que dans une vingtaine d'année les écosystèmes d'eaux courantes d'altitude et leurs annexes humides se seront largement effacés des hauts bassins versants. A moins que d'ici là les mentalités aient intégré le fait que nous sommes tous des copropriétaires responsables d'une planète que l'on dit bleue.



Actions

Croisière blanche Le scandale continue contre vents et marées

VINCENT NEIRINCK – Chargé de mission responsable du projet Silence !

CELA FAIT PLUS DE CINQ ANS MAINTENANT QUE, DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE « SILENCE ! », MW FRANCE LUTTE CONTRE LA CROISIÈRE BLANCHE (CB), CE RASSEMBLEMENT DE PLUSIEURS CENTAINES DE 4X4, MOTOS ET QUADS, QUI ACCOURENT DE TOUTE L'EUROPE POUR « S'ÉBATTRE » DANS LES VALLÉES DU CHAMPSAUR ET DU VALGAUDEMAR.

Nous sommes allés de tribunaux en tribunaux pour demander l'application de la loi et faire interdire définitivement cet évènement, obtenant de très bons résultats : annulation a posteriori des autorisations préfectorales pour les croisières 2005 et 2006, condamnation des organisateurs pour non respect des itinéraires en 2007 et 2008, suspension puis annulation de l'arrêté d'autorisation de l'édition 2009, condamnation des organisateurs pour avoir maintenu la CB 2009 malgré la suspension d'autorisation...

au nombre de participants, s'est contenté d'entériner une déclaration là où il fallait, les années précédentes, l'instruction complète d'un dossier d'autorisation. Autorisations qui étaient accordées systématiquement, et que MW France a fait annuler pour illégalité à chaque fois qu'elle les a attaquées !

Le 14 janvier dernier, une réunion de « concertation » s'est tenue à la préfecture de Gap. A cette occasion, le préfet et les organisateurs ont proposé aux associations du collectif « Anti Croisière blanche », représentées par la Société alpine de protection de la montagne, la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) et MW, de co-signer un protocole d'accord vide de sens. Rédigé à l'avance, alors qu'il était sensé être le fruit de cette concertation, celui-ci nous amenait à donner le champ libre aux motoristes au prétexte d'aménagements à la marge de leur manifestation, de la mise en place d'une compensation carbone, etc. Le 22 janvier, en urgence —le blanc-seing de la préfecture est daté du 21 janvier— MW a convoqué l'organisateur devant le tribunal de grande instance de Gap où nous avons tenté, malheureusement sans succès, de faire interdire cette édition 2010 de la CB.

Nous avons du mal à comprendre et à accepter que, ce qui était illégal les années précédentes pour plus de 400 véhicules sur plus de 300 km de pistes et chemins sous le régime de l'autorisation, puisse ne pas porter atteinte à l'environnement, avec 399 véhicules sous le régime déclaratif prévu par le Code du sport pour les manifestations de moins de 400 véhicules... La CB 2010, à quelques véhicules près, a été conforme aux éditions précédentes que nous avions réussi à faire annuler au motif du préjudice qu'elles causaient à l'environnement. Des membres du collectif interassociatif ont arpenté le terrain dès le 26 janvier pour le faire constater par huissier. De manière à engranger encore plus d'éléments et faire —enfin !— cesser ce scandale au plus tôt.



400 véhicules à moteur “randonnent” sur plus de 300 km de pistes et chemins des Hautes-Alpes.

Mais cela ne suffit pas : les Grands randonneurs motorisés ont souhaité, en ce début 2010, organiser une 33^{ème} Croisière blanche, avec le soutien des élus du secteur... et la complicité de la préfecture. Le préfet des Hautes-Alpes, sous couvert de modifications de détails quant aux itinéraires suivis et

SOUTIENS

Notons au passage que le collectif « anti CB » a reçu le soutien du docteur Jean-Louis Etienne et du journaliste Denis Cheissoux. Ce dernier, dans son émission de France Inter « CO2 Mon amour » du 23 janvier, s'est fait l'écho de notre travail : « L'association Mountain Wilderness a collé un référé au Tribunal de Grande Instance de Gap et la meilleure issue

serait l'annulation de cette verrue pétaradante dans ce département innovant... qui fête sûrement à sa manière l'année de la biodiversité hivernale. » Quant à l'association Good Planet de Yann Arthus Bertrand, elle a tenu à réagir au sujet de la fameuse « compensation carbone » que les organisateurs se proposaient de leur verser pour se donner bonne

conscience : « La règle de la compensation carbone, c'est d'abord la sobriété et d'éviter de produire des émissions de carbone. Aussi, nous avons officiellement demandé aux organisateurs de ne pas compenser chez nous.[...] On ne souhaite pas que notre image et celle de Yann Arthus-Bertrand soient utilisées pour ce type d'évènement. »

La fin de la loi Lalonde ?

VINCENT NEIRINCK

Le 15 septembre dernier, Francis Saint-Léger, député de Lozère, a déposé, auprès de l'Assemblée nationale, un projet de loi visant à considérer, en zone de montagne, comme carrossable toute voie sur laquelle un véhicule homologué a la capacité technique de circuler. Ce projet de loi remet en cause les fondements de la loi du 3 janvier 1991, dite « loi Lalonde », la seule sur laquelle peut s'appuyer notre action contre les loisirs motorisés dans les espaces naturels.

Alerté par nos soins, le député Joël Giraud (membre du Conseil national de la montagne) a posé une question écrite au gouvernement sur le sujet. Dans la lignée, le Comité de massif des Alpes a adopté, le 15 décembre 2009, avec notre soutien, une motion d'opposition à cette proposition de loi.

Saluons également la mobilisation, contre ce projet

de loi, des Parcs naturels régionaux et de leurs élus, en particulier ceux du Parc naturel régional du Livradois-Forez, qui ont adopté une motion très ferme s'opposant à ce texte.

Si beaucoup se disent convaincus du rejet de cette initiative du député de Lozère, en contradiction flagrante avec les engagements du Grenelle ou de Copenhague, nous avons cependant demandé officiellement au président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale de rejeter ce projet de loi.

Nous vous invitons à signer la pétition en ligne pour que ce projet ne soit pas adopté (voir sur notre site Internet le lien vers la pétition).

Hélicoptères et les vols de loisirs dans les Alpes

VINCENT NEIRINCK

LE 9 DÉCEMBRE DERNIER, CIPRA⁽¹⁾ FRANCE, LA FFCAM⁽²⁾ ET MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE ORGANISAIENT À CHAMBÉRY UN SÉMINAIRE INTERNATIONAL D'ÉCHANGES SUR UN PHÉNOMÈNE QUI, BIEN QUE RELATIVEMENT CIRCONSCRIT, EST SUSCEPTIBLE DE CRÉER LOCALEMENT D'IMPORTANTES NUISANCES. IL EST CERTAIN EN TOUT CAS QU'IL GÉNÈRE ÉGALEMENT DES PASSIONS...

Plus de 90 personnes, issues de la sphère des utilisateurs d'hélicoptères ou des milieux environnementaux montagnards, mais aussi de l'administration (Ministère en charge de l'Environnement, Ofac⁽³⁾, Dréal⁽⁴⁾, gendarmerie, garde de réserve naturelle, etc.) ont participé à cette journée. On notera cependant une très faible présence d'élus, de juristes et l'absence des moniteurs de ski et de l'ESF⁽⁵⁾. On regrettera plus particulièrement l'absence d'un représentant de la Direction Générale de l'Aviation Civile française qui, dans un premier temps, avait annoncé sa venue.

Malgré l'emportement de René Romet, légende du secours en montagne (« Vous voulez tuer l'hélicoptère !!! »), les débats sont restés calmes, chacun a pu faire état de son expérience et de sa connaissance du sujet tout en campant sur ses positions. Les uns, arguant d'un nécessaire équilibre financier, défendaient la pratique au nom du droit d'aller et venir où et comme bon leur semble, y compris en méconnaissance des lois⁽⁶⁾. Les autres, tenant d'une certaine éthique, dénonçaient une marchandisation de la

montagne, accompagnée de « bruit et de fureur. » Le gardien du refuge du Promontoire (situé dans un Parc national dont le survol est interdit), témoignait ainsi des réactions de nombre de guides et clients : « On est bien ici, il n'y a pas d'avions, d'hélicos ; un sentiment de zénitude, on est en montagne ! »

Si personne n'envisage de remettre en cause l'hélicoptère, dont l'utilité pour les secours en montagne ou la réalisation de travaux en altitude est incontestable, il semble cependant nécessaire aux associations organisatrices que, au regard des nuisances constatées et de leur intérêt économique anecdotique, soient prises, sous l'égide de la Convention alpine, des mesures fortes de réduction de l'hélicoptère et des vols panoramiques dans les montagnes d'Europe.

POUR EN SAVOIR PLUS...

MW France a publié, en collaboration avec CIPRA France et la FFCAM, un document sur les loisirs motorisés aérien. Téléchargeable depuis le site de MW France, Rubrique « Projets/Silence ! /Documents.

Vous pouvez également vous procurer l'ouvrage de Jennifer Heuck « L'utilisation des hélicoptères à des fins de loisirs en montagne – Analyse juridique en France et dans le monde » auprès de CIPRA France : 04 76 48 17 46 france@cipra.org

1. Commission internationale pour la protection des Alpes
2. Fédération française des clubs alpins et de montagne
3. Office fédéral de l'aviation civile (Suisse)
4. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
5. École du ski français
6. Si on a beaucoup entendu parler de la Directive montagne de 1977 (qui permettait les déposes à moins de 1 600 m d'altitude), La loi Montagne, puis, maintenant, le Code de l'environnement, ne reprennent pas cette distinction : les déposes sont aussi interdites en dessous de 1 600 m.

L'EUPHORIE DES CIMES**Petites considérations sur la montagne et le dépassement de soi****Anne-Laure Boch - Editions Transboréal**

Une nouvelle collection « petite philosophie du voyage » vient de voir le jour (opuscules brochés au graphisme très soigné avec gaufrage de couverture, 11 x 16,6 cm, 96 pages, 8 €)

Déjà 18 volumes parus qui traitent de la découverte du vaste monde. Les auteurs y réfléchissent à l'objet de leur passion : L'Euphorie des cimes, Le Murmure des dunes, L'Ivresse de la marche, La Poésie du rail, L'Enchantement de la rivière, La Caresse de l'onde... autant de « voyages » qui entendent nous communiquer un art de vivre et de découvrir dans le respect du milieu.

Anne-Laure Boch est médecin des hôpitaux de Paris et docteur en philosophie. Alpiniste « amateur », dont le terrain de jeu couvre l'ensemble des massifs d'Europe, elle a en outre participé à une expédition en Himalaya.

« Pourquoi aller au sommet quand on peut se contenter du col... ? » Cette question que tout montagnard s'est un jour posée est au cœur de la réflexion de cette esthète des sommets. Au fondement de cette quête, le besoin mystérieux de se confronter à une nature immense qui accueille et domine, sans que jamais la volonté de conquête n'attente à sa pureté. « Une passion, un amour : voilà ce qu'est la montagne pour ceux qu'on gratifie du joli nom d'amateurs. » Etymologiquement, l'amateur, c'est celui qui aime.

Et Anne-Laure « aime » la montagne et nous fait partager cet amour.

LA CARESSE DE L'ONDE**Petites réflexions sur le voyage en canoë****Patrice de Ravel - Editions Transboréal**

Originnaire des forêts du nord de l'Amérique, la pratique du canoë, qui seule rendit possible l'odyssée des « coureurs de bois », est aussi changeante que les cours d'eau, vifs ou nonchalants, qu'il permet de découvrir. Lui seul peut se jouer des chutes et des rochers, descendre ou remonter les rivières, les relier entre elles grâce à son portage. Son ingéniosité n'en finit pas de nous étonner. Les horizons qu'il ouvre sont proportionnels à la richesse de sa technique.

Silencieux et discret, ce mode de déplacement offre une approche originale des paysages. Du milieu d'un lac ou d'une rivière, du fond d'une vallée ou au cœur d'une ville, une fois la pagaie en main, la perception des lieux qui semblaient connus est bouleversée. Les repères cèdent ou se mêlent. Le chant de l'eau qui berce les riverains a, pour le pagayeur, une signification particulière.

Bien que la terre soit toujours frôlée, l'univers aquatique impose ses règles. Les chaussées des moulins, les ponts, les rochers qui affleurent, les arbres même, changent de fonction.

La rivière abandonne à ses rives son rôle de frontière pour devenir un intervalle indéfini sur lequel nous embarquons tous nos désirs d'évasion.

Le canoë est un espace flottant entre terre et eau mais, finalement, qui, de la pagaie à la surface ou de l'onde sous le bateau, caresse l'autre ?

**A d h é r e r**

- Adhésion simple : 40 €
 Faible ressources : 15 €
 Soutien : 60 €
 Don : _____ €

Dons et adhésion ouvrent droit à une réduction d'impôt (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). La réduction d'impôt s'applique à 66 % du montant de votre versement.

Nom, prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Profession :

Année de naissance :

Comment avez vous connu l'association ?

Ces informations sont nécessaires à votre adhésion. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent à faire valoir auprès de Mountain Wilderness.

Désirez-vous participer aux actions dans un massif particulier ?

Souhaitez vous vous investir dans un groupe de travail ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Installations Obsolètes | <input type="checkbox"/> Silence ! |
| <input type="checkbox"/> Montagne à Vivre | <input type="checkbox"/> Aménagement |
| <input type="checkbox"/> Pratiques | <input type="checkbox"/> Eaux Vives |
| <input type="checkbox"/> Mobilité Douce | <input type="checkbox"/> Partenaires privés |
| <input type="checkbox"/> Communication | |

Avez vous une compétence à mettre à disposition de l'association ?

Communication :

Partenariat :

Relations publiques :

Traductions :

Juridique :

Autre :

A lire

52 BALADES À SKI AUTOUR DE GRENOBLE

Julien Schmitz

Julien Schmitz, excellent accompagnateur en montagne et adhérent de Mountain Wilderness France, est auteur de topoguides. Il a donc intégré, à notre plus grand bonheur et lorsque cela est possible, les descriptions des accès en transports en commun aux points de départ des randonnées. Et comme les 52 itinéraires sont accessibles depuis de Grenoble, et que de nombreuses variantes sont proposées, autant dire qu'il y a de quoi faire.

Il nous propose une grande variété de randonnées, allant du circuit court et facile afin de s'initier en toute tranquillité, aux ascensions plus longues, permettant d'accéder à un haut sommet ou une combe sauvage et reculée.

<http://schmitz.julien.free.fr>

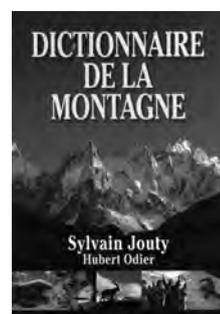


DICTIONNAIRE DE LA MONTAGNE

Sylvain Jouty, Hubert Odier

Avec 2 600 entrées et 1 088 pages, on peut dire que c'est un pavé pour les cimes ! S'il est évident que l'on ne peut résumer « la montagne » dans ces nombreuses pages, cet ouvrage propose une approche inhabituelle, qui vaut la peine d'être tentée. Pas d'exhaustivité, donc, mais une qualité de réalisation, tant au niveau de la forme que du fond, qui mérite d'être soulignée.

« Dictionnaire de la montagne », Sylvain Jouty, Hubert Odier, Editions Omnibus, 26 euros, septembre 2009



DVD « BERHAULT »

Un film de Gilles Chappaz et Raphaël Lassablière

C'est un portrait sensible et pointilliste de Patrick Berhault, personnalité hors norme, véritable « artiste de la verticale », que dressent les réalisateurs de ce film.

Idole pour toute une génération de montagnards, le film dévoile sans fard, une approche très singulière de son « métier », de la performance et de son rapport à la montagne.

Un grand parmi les grands et qui a su porter haut les valeurs de Mountain Wilderness.



Aller plus loin...

Publications :

"Regards sur la montagne", ouvrage pédagogique édité par le Centre national de documentation pédagogique (fiches et CD Rom).

28 € port compris - nb d'exemplaires :

"En finir avec les installations obsolètes...", Mountain Wilderness, 84 p.

13 € port compris - nb d'exemplaires :

"Le versant noir du Mont-Blanc", Pro Mont-Blanc, 64 p.

5 € port compris - nb d'exemplaires :

"Sauver la montagne", François Labande, Ed. Olizane, 400 p.

28 € port compris - nb d'exemplaires :

Documentation :

Plaquette MW - nb d'exemplaires :

Documents de sensibilisation (participation aux frais d'envoi) :

Installations Obsolètes - nb d'exemplaires :

Silence ! - nb d'exemplaires :

Canons à neige - nb d'exemplaires :

Sauvons les derniers espaces naturels d'eaux vives

Boutique

Autocollant Mountain Wilderness

2 € l'un / 5 € les 5 - nb d'exemplaires :

Ecusson Mountain Wilderness

5 € l'un / 10 € les 3 - nb d'exemplaires :

Drapeau Mountain Wilderness

10 € l'un / 20 € les 3 - nb d'exemplaires :

Chèques à libeller à l'ordre de Mountain Wilderness



10 au 14 juillet

Invitation dans le Mercantour...

Opération Installations obsolètes, à Isola (06)

Là où, il y a 70 ans, le slogan était : « On ne passe pas ! » ; nous vous invitons à rouvrir le passage pour la faune et les hommes. Venez passer un bon moment dans les montagnes de Vésubie, qui retrouvent leur wilderness grâce à l'effort collectif. Les dernières lignes de barbelés que l'on vous propose d'arracher dans ce secteur créent des liens, c'est surprenant ! Vous trouverez sur le site internet les témoignages et la vidéo de l'opération 2008, ainsi que le bilan et le diaporama de l'action 2009.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour préparer cette opération co-organisée depuis huit ans avec le Parc national du Mercantour qui fête cette année ses 30 ans, le **samedi 27 mars**, de 10 h à 12 h (la veille de l'Assemblée générale), à Die, au Martouret.

Carmen : cg@mountainwilderness.fr 04 76 01 89 08



Journées de la montagne en Rhône-Alpes

5 et 6 juin

Les Accompagnateurs en montagne et Mountain Wilderness France vous invitent à effectuer des randonnées pédestres pour découvrir la biodiversité avec un encadrement de qualité. Les points de départ seront accessibles en transports en commun et un tarif préférentiel sera proposé. Cette action, soutenue par la région Rhône-Alpes, a pour but de montrer au public la valeur ajoutée d'un accompagnateur en montagne lors d'une sortie dans la nature, ainsi que de favoriser l'utilisation des transports en commun pour ces activités.

Toutes les infos sur
www.randonnee.org ou 04 79 70 20 42



Changer d'approche

Concours 2010

Une nouvelle version du concours changer d'approche !

Nous vous invitons à contribuer sous le support de votre choix : vidéo, diaporama, récit texte, bande dessinée, ... La feuille de saisi des données (téléchargeable sur notre site) a été allégée, alors laissez libre court à votre créativité.



L'usage des transports en commun reste indispensable pour pouvoir concourir et la contribution à l'économie locale sera un critère important dans le classement.

Toutes les activités sportives sont acceptées.

A vous de jouer !
concours@mountainwilderness.fr

Agenda





Samedi 27 mars 2010
Centre Le Martouret, Die (26)
Ateliers / débat 14h-18h30
Bal folk 20h30

L'éco-tourisme représente un nouveau vecteur d'emploi, mais jusqu'où doit-on sacrifier au tourisme au regard de la préservation de la nature, de la « wilderness » ? Les falaises, les canyons, les massifs forestiers sont aujourd'hui le support de nouvelles activités économiques. Ne faut-il pas pour autant se garder de « marchandiser », de sur-aménager la nature ? La « wilderness », la possibilité de s'y aventurer, de s'y perdre, ne font-elles pas aussi partie de l'attractivité d'un territoire ?

Contact Vincent

04 76 01 89 08

vm@mountainwilderness.fr



Tourisme & éducation à l'environnement
Agro-tourisme, multi-activités : quelles perspectives ?
Espaces protégés & sports de nature

Eco-tourisme

réinventer le tourisme ?